

Charleville-Mézières, le 24 octobre 2023

Madame, Monsieur,

Créé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, le Contrat de Ville d'Ardenne Métropole, signé le 6 juillet 2015, prendra fin au 31 décembre 2023. Chaque année, un appel à projet est diffusé conjointement par Ardenne Métropole et la Préfecture des Ardennes pour l'utilisation des crédits spécifiques de la Politique de la Ville. Il vise à faire émerger et à soutenir des initiatives s'inscrivant dans les piliers et axes identifiés dans Contrat de Ville.

L'année 2024, charnière entre deux générations de Contrat de Ville, sera une année de transition. La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 autorise, à titre exceptionnel, la programmation des crédits déconcentrés de la politique de la ville et la diffusion des appels à projets avant la signature de la nouvelle contractualisation. Si les orientations définitives seront arrêtées au cours du 1er trimestre 2024, les temps de rencontres organisés avec les habitants depuis le printemps ont permis de mettre en avant des priorités qui servent de socle à cet appel à projet 2024. Il s'agit :

**Dans le champ de la cohésion sociale :**

- L'accès aux services :
  - Accompagner dans les démarches, l'information/mobilisation aux droits
  - Renforcer les permanences administratives
- L'éducation : Accompagner les parents dans l'accès à l'offre éducative, culturelle et sportive ; redonner confiance aux institutions
- Les loisirs, la culture :
  - Développer les événements de proximité et les espaces de convivialité intergénérationnels
  - Développer les canaux d'information culturelle/loisirs
  - Travailler une offre tarifaire adaptée, faire connaître les offres existantes
  - Encourager la pratique sportive grâce à une offre adaptée aux souhaits de la population, et défendre l'éducation par le sport
- La parentalité :
  - Accompagner les parents dans leur fonction de parents, les modes de garde, la mobilité
- La santé :
  - Accompagner la prise de rendez-vous (mobilité, barrage de la langue, illettrisme)
  - Renforcer les actions de prévention (bien-être, nutrition, sport-santé, forum santé, bien vieillir...)
- Les séniors :
  - Lutter contre l'isolement : activités adaptées, informer avec justesse
  - Informer sur les services de proximité

**Dans le champ de l'emploi, du développement économique et la mobilité :**

- Lever les freins liés à la maîtrise de la langue : apprentissage, accès aux démarches,
- Développer l'offre d'information (stages, emploi, formation) notamment pour les jeunes
- Promouvoir les solutions de mobilité
- Travailler sur les freins à la mobilité (physiques, psychologiques), l'accessibilité
- Développer des solutions de garde pour les mères de familles en recherche d'emploi

**Dans le champ du cadre de vie :**

- Accompagner la réduction des déchets par le tri à la source et la mise en œuvre d'opérations de compostage collectif avec le soutien des animateurs de la prévention et du tri
- Développer les opérations « famille test » pour initier de nouveaux comportements alimentaires avec l'accompagnement des conseillères en économie sociale et familiale et des animateurs de la prévention et du tri
- Assurer des missions d'information et d'animation dans les quartiers avec le soutien des animateurs de la prévention et du tri

**Dans le champ de la tranquillité et sécurité publiques, prévention de la délinquance :**

- Agir pour la prévention de la délinquance notamment par le développement de toutes les solutions de médiations préventive
- Agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des plus jeunes
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Prévenir la délinquance et garantir la tranquillité publique
- Coordonner l'action de tous les acteurs locaux de la sécurité : polices nationale et municipale, bailleurs sociaux, etc.
- Offrir un cadre pour l'exécution des travaux d'intérêt général (TIG) sur les lieux des infractions
- Prévenir de la récidive et la réinsertion des publics sous-mains de la justice qui mobilisent l'ensemble des acteurs compétents
- Mener des projets de prévention secondaire, permettant le repérage des jeunes absentéistes, décrocheurs ou pouvant passer à l'acte et proposant des actions innovantes de remobilisation.
- Promouvoir les actions de prévention du harcèlement et de prévention des conduites à risques (deux-roues, chicha, etc.) en lien avec les acteurs du territoire.

**De manière transversale, une attention particulière sera portée aux actions qui favorisent :**

- La lutte contre les discriminations
- L'égalité Femmes Hommes
- La jeunesse
- Le **sport** en tant que vecteur d'insertion, d'éducation et d'intégration pour les populations les plus en difficulté.

L'appel à projets soutiendra également les initiatives susceptibles de concourir à l'amélioration de la vie des habitants sur d'autres thématiques issues des consultations citoyennes mais relevant de la mobilisation des partenaires financeurs du contrat de ville : dans le champ du cadre de vie (entretien, rénovation et sécurisation des lieux d'habitation, espaces publics, équipements collectifs), de l'accès aux services (développer les commerces de proximité ou itinérants) ou de la sécurité.

Les propositions de projet devront être saisies sur la plateforme DAUPHIN et transmises en parallèle au service des Dynamiques Territoriales d'Ardenne Métropole. Les modalités détaillées de ces procédures sont explicitées dans la note de cadrage jointe à ce courrier.

Pour les projets en reconduction la transmission des bilans qualitatifs et financiers reste impérative. Ils pourront être saisis sur la plateforme DAUPHIN en début d'année 2024.

La date limite de réception des dossiers de demande de subvention est fixée au 31 décembre 2023 minuit. Tout dossier arrivé après cette date ne pourra être traité.



L'équipe du service des Dynamiques Territoriales d'Ardenne Métropole se tient à votre disposition pour vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet et pour toute autre information.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

**Boris RAVIGNON**

**Maire de Charleville-Mézières  
Président d'Ardenne Métropole**

**Alain BUCQUET**

**Préfet des Ardennes**

